

1000 news

Édition spéciale

La lettre aux administrateurs et délégués des sociétaires

Édito

« *Nous sommes en guerre* », comme l'a clairement énoncé le Président de la République lors de son allocution du 16 mars. Nous vivons une crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle, qui exige que chacun d'entre nous agisse individuellement et collectivement, de façon responsable et solidaire, pour notre protection, celle de nos proches et dans l'intérêt général.

À l'heure où j'écris ces lignes, le nombre de personnes atteintes dans le monde et notre pays ne cesse d'augmenter. La communauté AG2R LA MONDIALE et ses partenaires n'y échappe pas, destinataires de *1000 News* et collaborateurs. Je pense bien à vous tous en formant des vœux de meilleur rétablissement à ceux qui sont atteints et de bonne santé pour les autres. Surtout, respectez bien les consignes de sécurité.

Dès le mois de février, le Groupe s'est montré vigilant aux instructions données par les autorités nationales et locales et les média sur la progression de l'épidémie. Une cellule de crise est opérationnelle depuis le 3 mars et le PCA⁽¹⁾ a été lancé dans la foulée. Nous avons anticipé les conséquences de la crise et sommes monté progressivement en puissance afin de pouvoir faire face à la « vague » qui nous attend.

⁽¹⁾ Plan de continuité d'activité

Nous mettons, en effet, tout en place pour continuer à assurer notre mission auprès de nos 15 millions d'assurés, qui comptent sur nous pour leurs pensions de retraite, leurs indemnités de toutes natures, leurs demandes de conseils, etc. Les équipes de toutes les régions sont mobilisées pour permettre cette continuité de service. Je tiens à les remercier toutes pour leur implication, chacune dans ses responsabilités, avec une pensée particulière pour les collaborateurs qui se rendent sur sites pour assurer un minimum de logistique.

Après deux jours, mercredi et jeudi derniers, de mise en place d'un travail à distance généralisé et d'un rodage du recours massif aux connexions de télétravail - plus de 6 000 hier - l'arrivée du printemps vendredi a permis une qualité de gestion courante et du stock des dossiers satisfaisante et très encourageantes. De tous les directeurs régionaux et de centres de gestion remonte un haut degré de motivation des collaborateurs pour la bonne marche de leur « maison ».

Comme tant d'autres organismes et entreprises, comme des millions de nos concitoyens, nous sommes bien un maillon qui va contribuer à la vie et à la « *bonne marche* » du pays. Au-delà du respect de nos engagements contractuels, nous contribuons au mieux aux difficultés de nos assurés et partenaires en difficultés. Le contenu de ce *1000 News* en témoigne en partie.

Le Gouvernement vient d'adopter 25 ordonnances prises en application de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Édouard Philippe, Premier ministre, Nicole Belloubet, Garde des sceaux, ministre de la Justice, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, viennent d'en présenter leur esprit et leurs grandes lignes en conférence de presse. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le Premier ministre a évoqué une « *économie de guerre* ». C'est parce qu'il faut aussi penser à « *l'après-guerre* » que nous devons poursuivre nos activités habituelles de gouvernance : notre marathon des Conseils d'administration s'est ainsi tenu par téléconférence la semaine dernière, en respectant ainsi les règles sanitaires au premier chef, de sécurité juridique aussi. Un grand merci à tous, aux présidents qui ont mené les débats et aux administrateurs et collaborateurs qui y ont participé en ces circonstances exceptionnelles.

Les principales résolutions qui portaient sur les arrêtés des comptes, certains rapports réglementaires, les convocations et résolutions d'Assemblées générales, la demande d'affiliation d'Arpege à la Sgaps ou encore les projets d'émissions de titres subordonnées et de rémunération des certificats mutualistes ont été approuvées. Nous nous préparons donc au marathon des Assemblées générales pour leur meilleur déroulé possible dans des conditions de sécurité sanitaire et juridique analogues.

De la même façon, malgré l'impossibilité de tenir la conférence de presse le 20 mars comme prévu, nous avons communiqué les résultats 2019 du Groupe. En dépit de la dégradation des conditions financières internationales, notre résultat part du Groupe est en hausse de 8,1 %, passant de 323 M€ en 2018 à 350 M€ en 2019. Nous avons également renforcé notre solidité : les fonds propres ont été multipliés par 4,9 depuis la création de la Sgam en 2008. Le ratio de Solvabilité 2 de SGAM AG2R LA MONDIALE est passé de 218 % fin 2018 à 221 % fin 2019 (+3 points). Ces bons résultats vont nous permettre de gérer au mieux les conséquences probablement terribles de cette crise sanitaire et financière.

Anticiper, c'est aussi continuer à mener les chantiers en cours, au premier rang desquels ceux d'Impulsion 20-22. Gérer l'urgence en menant à bien le PCA ne doit pas nous faire oublier qu'il faut aussi construire l'avenir du Groupe. Si les principes et trajectoires ne sont pas remis en cause, il nous faut cependant adapter notre Plan d'entreprise à la situation nouvelle.

Impulsion 20-22 porte bien son nom et le prouvera en nous donnant la bonne impulsion pour rebondir après cette crise. C'est en ce moment même que ses trois maîtres-mots doivent pleinement s'exprimer : responsabilité, solidarité et transversalité.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement au meilleur de votre forme.

André Renaudin

Trois questions à Philippe Dabat, membre du Comité de Direction Groupe en charge des assurances de personnes et de la distribution

Quelle communication a été faite auprès des assurés ?

Les 16 et 17 mars, nous avons adressé par mail des messages spécifiques aux particuliers, aux salariés, aux professionnels et aux entreprises afin de les tenir informés de ce que le Groupe a mis en place dans ce contexte exceptionnel pour assurer la continuité de nos services. Nous les rassurons en leur disant que les garanties des contrats de santé et prévoyance s'appliquent toujours dans ces circonstances particulières.

Comment peuvent-ils nous contacter, s'informer ?

Conformément aux consignes du Gouvernement, nos agences commerciales et nos espaces d'accueil physique sont fermés. Nos assurés peuvent consulter les informations disponibles sur notre site internet et dans leur espace client. Nous les invitons à nous contacter en priorité par mail afin de faciliter le traitement de leurs demandes. En parallèle, nos centres de relation client sont joignables entre 9h et 17h. Une FAQ⁽²⁾ a été mise en place pour répondre aux questions les plus récurrentes.

⁽²⁾ Foire aux questions

Quelles mesures sont prises pour aider les branches, les entreprises et les TNS⁽³⁾ à faire face ?

Nous mettons en œuvre les mesures décidées par nos Fédérations.

- S'agissant des appels de cotisations, quand une entreprise nous demande un report ou un étalement, nous l'acceptons. Et nous avons stoppé nos démarches de relance, de recouvrement et de résiliation de contrat.
- Pour ces mêmes entreprises qui ne sont pas à jour de leurs cotisations, nous gardons en vigueur leurs contrats et ce, pour toute la durée de la période de confinement, afin de continuer à verser les prestations à leurs salariés.
- Pour les personnes fragiles (c'est-à-dire les personnes en affection de longue durée et les femmes enceintes), placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue aujourd'hui par la Sécurité Sociale, nous

⁽³⁾ Travailleurs non salariés

prendrons en charge, au titre des contrats, les indemnités journalières. Cette mesure, s'applique dans la limite de 21 jours d'arrêt de travail, dans les mêmes conditions de garanties et de franchise qu'un arrêt de travail pour maladie prescrit par un médecin.

⁽⁴⁾ Fédération française de l'assurance

⁽⁵⁾ Très petites entreprises

- Le Groupe va abonder avec les autres assureurs adhérents à la FFA⁽⁴⁾ au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE⁽⁵⁾ et des indépendants (fonds mis en place par l'Etat : 1 Md€, abondement total des assureurs : 200 M€).

En complément de ces mesures de place, le Groupe a décidé, pour les salariés des contrats collectifs dont il est l'assureur, d'élargir sous certaines conditions, la prise en charge des arrêts de travail au cas d'arrêts de travail liés à l'isolement pour proche malade ou pour garde d'enfants.

- Ces arrêts de travail sont couverts selon les garanties et délais de carence prévus aux contrats, dès lors que la Sécurité sociale intervient au titre des indemnités journalières. Cette couverture est accordée jusqu'à l'entrée en vigueur du décret sur le chômage partiel.

- À partir de l'entrée en vigueur du décret sur le chômage partiel, cette prise en charge sera limitée aux entreprises qui justifieront de ne pas pouvoir mettre en œuvre les dispositions relatives au chômage partiel.

Ces dispositions exceptionnelles spécifiques aux clients du Groupe sont déployées jusqu'au 30 avril 2020 et pourront être revues en fonction des évolutions réglementaires.

Trois questions à Claire Silva, membre du Comité de Direction Groupe en charge des ressources humaines et des relations sociales

Quelles mesures ont été prises pour les collaborateurs ?

Dès fin février/début mars, nous avons décidé de prendre des mesures de précaution et de prévention des risques que nous avons communiqué régulièrement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs au fur et à mesure que nous les faisons évoluer. Depuis le lundi 16 mars, nous avons demandé à toutes et tous de pratiquer le travail à distance pour préserver leur santé et contribuer à la limitation de la propagation du virus tout en assurant l'activité opérationnelle du Groupe dans la durée. Cette mesure générale s'est appliquée autant aux collaborateurs qui télétravaillent habituellement qu'à ceux qui sont équipés ou non de matériel informatique portable professionnel. De ce point de vue, la généralisation de la pratique du télétravail décidée en 2018 a été un véritable atout. Seuls les collaborateurs concernés par le PCA et les chefs d'établissement sont autorisés à se rendre sur leur lieu de travail de manière ponctuelle ou régulière en respectant toutes les mesures de précaution nécessaires notamment les gestes barrières et la distanciation sociale. Les réunions indispensables doivent être réalisées en conférence téléphonique. Les déplacements professionnels sont interdits de façon

générale. Nous tenons régulièrement informés les collaborateurs via Déclics, de l'évolution possible des mesures. Une FAQ est également mise à leur disposition et actualisée pour répondre à toutes les questions opérationnelles qui se posent pour adapter nos processus et modes de fonctionnement habituels.

Quel est le rôle des managers dans cette situation ?

Au cours du mois de mars et plus particulièrement depuis le 16 mars, nous avons adressé plusieurs messages aux managers afin de les accompagner dans cette situation inédite. Ce n'est en effet pas simple de passer à une situation totale de management à distance. Notre objectif a d'abord été de les informer des mesures que nous prenions afin qu'ils puissent anticiper leurs conséquences sur le fonctionnement opérationnel des activités, en amont des communications réalisées auprès des collaborateurs. Les managers jouent en effet un rôle de relais essentiel sur le terrain même s'il est devenu « virtuel ». Le confinement vient d'entamer sa deuxième semaine et va se prolonger. En milieu de semaine dernière, nous avons donc souhaité mettre l'accent sur le rôle clé qu'ils vont jouer pour maintenir la dynamique individuelle et collective ainsi que le niveau d'engagement des collaborateurs pour commencer à préparer l'après-crise notamment dans le cadre d'Impulsion 20-22. C'est maintenant que ça se joue et nous allons continuer à les « outiller » en conséquence pour animer leurs collectifs et créer les conditions d'une dynamique managériale à distance. Il s'agissait aussi de les sensibiliser à nouveau sur la prévention des risques psycho-sociaux, en particulier pour des collaborateurs qui peuvent être fragilisés et/ou se trouver en situation d'isolement dans ce contexte de travail à distance généralisé. Il est primordial qu'ils entretiennent un lien étroit et régulier avec leurs équipes en utilisant l'ensemble des moyens de communication mis à leur disposition comme ils l'expérimentent déjà à travers le télétravail. Ils sont invités à veiller particulièrement sur ces personnes et à nous tenir informés afin que nous mettions en œuvre les dispositifs adaptés pour leur apporter un soutien psychologique. Et, afin de leur permettre de répondre aux principales questions qui peuvent leur être posées, nous avons préparé et transmis une FAQ.

Dans ce contexte, comment se déroule le dialogue avec les partenaires sociaux ?

Le dialogue social fait partie intégrante de la vie de l'entreprise. En temps normal, il se traduit par des réunions régulières avec les représentants du personnel, qu'il s'agisse des représentants des organisations syndicales ou des représentants élus au Comité Social et Économique. Dans ce contexte particulier de crise, et dès la phase d'anticipation des impacts pour le Groupe et ses collaborateurs, la Direction du développement social a non seulement maintenu les échanges avec les partenaires sociaux, mais elle les a même intensifiés afin que ces derniers soient informés en continu des mesures que nous envisageons de prendre. Ces interactions régulières permettent

également de nous faire remonter les préoccupations et questionnements des collaborateurs à travers la représentation du personnel.

Dans cette période inédite, je tiens à souligner le sens des responsabilités des partenaires sociaux qui ont le souci comme nous d'adapter le fonctionnement du Groupe pour assurer la continuité des activités.

Trois questions à David Simon, membre du Comité de Direction Groupe en charge des investissements, des finances et des risques

Quelle est la priorité du Groupe en termes de gestion financière ?

On peut distinguer trois strates dans la gestion : la gestion stratégique de nos actifs à long terme, la gestion tactique à court terme et la gestion de trésorerie. Aujourd'hui, c'est cette dernière qui est prioritaire, car les assureurs peuvent subir des mouvements très importants de liquidité (rachats, arbitrages...) en assurance vie et vont être appelés à contribuer à l'effort général, notamment via l'indemnisation des arrêts de travail dans l'activité prévoyance ou les reports d'encaissements des cotisations. Notre trésorerie et les actifs très liquides que nous pouvons mobiliser rapidement, conjugués à un système de mutualisation performant organisé autour du GIE de trésorerie AG2R LA MONDIALE CASH peuvent nous permettre de faire face pendant de très nombreux mois à tous les décaissements indépendamment des encaissements qui manquent. Nous estimons à près de 14 Md€ le montant de liquidités mobilisables, soit un niveau très confortable. C'est cette situation de liquidité « exceptionnelle » qu'avait relevé Standard & Poor's dans sa dernière analyse.

Qu'en est-il du portefeuille d'AG2R LA MONDIALE ?

Nous conduisons une politique historiquement prudente et diversifiée en matière de gestion d'actifs, préférant tirer profit financièrement de notre liquidité plutôt que d'un risque crédit accru, risque crédit qui n'était plus bien rémunéré ces derniers temps. Nos portefeuilles obligataires ont en moyenne plus de 80 % d'actifs dont la notation est supérieure à la notation A, avec très peu d'investissements obligataires à haut risque dits « high yield ». Nous avons un profil à la fois sécuritaire et diversifié entre classes d'actifs (obligations, actions, immobilier), qui s'avère payante pour l'instant. Nous sommes donc sereins à long terme. Parmi les points de vigilance, il y a les prêts de financement à l'économie Euro PP : on peut s'attendre à des suspensions dans les remboursements. Concernant les actions, le Groupe a vendu 20 % de son portefeuille en 2019 (1 Md€) et a acheté des couvertures optionnelles pour l'essentiel du reste du portefeuille. Elles ont très bien joué leur rôle de protection contre la baisse en immunisant le Groupe très largement contre la baisse intervenue depuis le début de l'année. S'agissant du *private equity*, il y aura certainement des dommages, mais cela se

constatera plus tard, et notre investissement très régulier depuis plusieurs années (100 M€) nous permettra d'absorber ce type de chocs.

Comment se comportent les marchés financiers et quelles conséquences pour le Groupe ?

Même si on observe une baisse significative des marchés actions depuis le début de l'année et des variations quotidiennes très importantes, l'impact défavorable pour nos portefeuilles actions est relativement limité et largement absorbable à long terme. Le Groupe est globalement immunisé contre la baisse des valorisations actions avec sa couverture. Les activités en unités de compte de nos assurés sont plus touchées et nos marges futures sur les unités de compte s'en trouveront affectées. S'agissant du taux de l'OAT 10 ans, après une chute autour de -0,40 % il y a une semaine, il a fortement remonté depuis pour dépasser aujourd'hui (+0,15 %) son niveau de début d'année (+0,10 %). C'est un mouvement plutôt bénéfique dès lors que le taux de l'OAT 10 ans ne s'écarte pas du taux swap qui sert pour les calculs de solvabilité. Deux points d'attention subsistent : les prix de marchés obligataires très volatils, signe de « dislocations » de marché, et l'écartement des spreads de crédit pour les émetteurs s'il devait se poursuivre. Ils auraient pour conséquence de diminuer la valeur de nos actifs sans diminuer la valeur de nos engagements. Les actions massives de rachats de ces titres obligataires menées par la BCE ont précisément pour objectif de réduire ce risque crédit. Enfin, nos portefeuilles immobiliers, qui représentent plus de 6 Md€ et près de 7 % de nos actifs, sont très qualitatifs, peu exposés aux commerces, et ne devraient pas être affectés à court terme.

En conclusion, par les actions de renforcement de sa solvabilité en octobre 2019 (émission de titres subordonnés), par l'effet de la cession en 2019 de 20% du portefeuille actions et la mise en place de couvertures pour le portefeuille résiduel, par le maintien depuis plusieurs années d'une politique de risque crédit sélective pour les investissements obligataires, par la qualité de son portefeuille immobilier, par la rigueur de la maîtrise de la collecte nette en euros et par sa situation de liquidité exceptionnelle, AG2R LA MONDIALE est certes défavorablement affectée à court terme pour sa solvabilité immédiate, mais se retrouve dans une situation relativement favorable pour saisir toutes les opportunités de rebond à moyen/long terme.

Les services mis en place par la Direction des activités sociales

La Direction des activités sociales est mobilisée pour assurer la continuité des actions individuelles et collectives auprès des particuliers et des entreprises ; être force de propositions auprès des Fédérations Agirc-Arrco ; déployer et accélérer le déploiement de services répondant aux besoins des clients liés à la crise actuelle.

⁽⁶⁾ Établissement
d'hébergement pour
personnes âgées
dépendantes

Les services déployés sont :

- **Happy Visio** pour s'informer : des conférences interactives en ligne proposées aux retraités d'AG2R LA MONDIALE ;
- **Famileo** pour maintenir le lien : une gazette papier envoyée aux personnes âgées des Ehpad⁽⁶⁾ avec photos et messages des proches ;
- **Facebook Live** avec Siel Bleu pour prendre soin de soi : chaque jour une séance de sport à 14h en Facebook Live pour les retraités à domicile ou en résidence ;
- **Voisins solidaires** pour prendre soin des autres : mise à disposition de tous les Français qui souhaitent se mobiliser un kit gratuit « Coronavirus : et si on s'organisait entre voisins ? » ;
- **Diagnostic covid-19** pour adopter la bonne attitude : un test proposé à tous en ligne pour savoir que faire si on pense avoir été exposé au Coronavirus et avoir des symptômes de la maladie ;
- **Au bout du fil** pour rompre la solitude : un numéro d'appel de convivialité mis à disposition des retraités d'AG2R LA MONDIALE ;
- **Aide individuelle** pour faire face à une difficulté financière : aide d'urgence destinée aux actifs cotisants et retraités allocataires d'AG2R Agirc-Arrco pour gérer des dépenses ou pertes de revenus liées à la crise sanitaire ;
- **Aide à domicile** pour se faire livrer à domicile : prestation momentanée (notamment pour les courses et les repas) pour les allocataires de plus de 70 ans.

Des soutiens spécifiques sont également apportés aux :

- bénéficiaires des centres de prévention : appel de convivialité pour déceler des fragilités ;
- personnes aidantes d'un proche : soutien individuel psychologique ;
- personnel des Ehpad de MBV Union : plateforme d'écoute et de soutien psychologique.

Afin de lutter contre l'urgence que représente la dénutrition des aînés, de nombreuses initiatives se sont mises en place :

- l'identification et l'accompagnement de volontaires pour des missions d'urgence, notamment avec France Bénévolat et Vendredi ;
- la mobilisation d'InSite au service de la solidarité de proximité en ruralité, en appui aux actions de l'Association des maires ruraux de France ;
- le développement par Kawaa de nouvelles modalités pour permettre du lien social augmenté à distance entre membres de communautés au service de l'intérêt général (priorité donnée aux échanges entre les partenaires du Groupe) ;
- la proposition de contribution de la Chaire Active Aging à la prévention santé des seniors en période de confinement.

Sommaire

Conjoncture macroéconomique et financière	Page 9
<i>Lettre Éco</i>	Page 11
Retraite	Page 11
Santé	Page 12
Épargne	Page 13
À noter	Page 14
Actus Groupe	Page 16
Performance Groupe	Page 17
Nominations	Page 20
Distinction	Page 21
ODD	Page 21
Agenda	Page 23

⁽⁷⁾ Source : Direction de la recherche

Conjoncture macroéconomique et financière⁽⁷⁾

Monde : les marchés dominés par la perspective d'un effondrement de la demande mondiale

En Chine, la situation sanitaire semble stabilisée et l'activité reprend progressivement. Le recul du PIB⁽⁸⁾ sur l'ensemble du trimestre pourrait être de l'ordre de 6 % annualisé. Dans le reste du monde, le nombre de nouveaux cas quotidiens reste exponentiel, tant en Europe qu'aux États-Unis, entraînant la multiplication des mesures de confinement. Les marchés actions (-10 % aux États-Unis, -5 % en Europe) et le pétrole (-20 %) ont encore fortement baissé face aux perspectives de chute de la demande, malgré les annonces de soutien de nombreux gouvernements et banques centrales. Après la Fed⁽⁹⁾ dimanche dernier, la BCE⁽¹⁰⁾ et la Banque d'Angleterre ont annoncé de nouvelles mesures monétaires, sans attendre leur réunion régulière. Au Royaume-Uni, la BoE⁽¹¹⁾ a baissé son taux directeur, de 15 pb à 0,10 % et augmenté son programme d'achats d'actifs de 200 Mds£, le portant à 645 Mds£. Aux États-Unis, les données mensuelles de février étaient mitigées : la production industrielle a rebondi de 0,6 % (après -0,5 %), les ventes au détail ont reculé de 0,5 %, après un bon mois de janvier. La Fed d'Atlanta estime toujours la croissance du premier trimestre à plus de 3 % annualisé, mais le second trimestre devrait être négatif. Donald Trump est intervenu, mais sans succès, pour faire cesser la guerre des prix pétroliers menée par l'Arabie Saoudite, qui a maintenu son intention d'augmenter fortement ses exportations. Le secteur pétrolier américain, lourdement endetté en obligations à risque (dites « high yield »), est menacé.

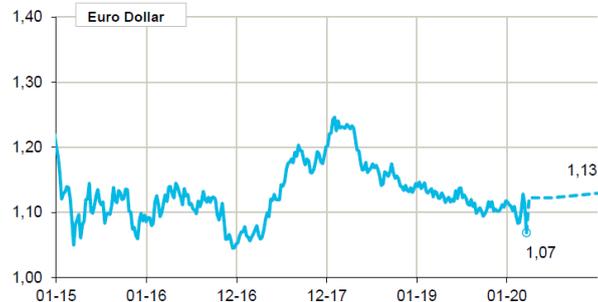
⁽⁸⁾ Produit intérieur brut

⁽⁹⁾ Réserve fédérale des États-Unis

⁽¹⁰⁾ Banque centrale européenne

⁽¹¹⁾ Banque d'Angleterre

Taux de change



Zone euro : volte-face de la BCE

La BCE a pris conscience de l'insuffisance des mesures prises lors de sa réunion de politique monétaire du 12 mars, qui avait entraîné une brusque hausse des écarts de rendement à travers la zone euro. Elle a annoncé mercredi soir une augmentation massive de son programme d'achats d'actifs : 750 Md€ supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux 120 Md€ déjà annoncés. Christine Lagarde est revenue sur ses propos de la semaine précédente (« *Ce n'était pas le rôle de la BCE de réduire les écarts de rendement entre pays* ») et a affirmé son engagement à soutenir « *sans limite* » l'économie de la zone euro en garantissant des conditions financières favorables. Cette intervention a permis une certaine réduction des taux obligataires en Italie (-21 pb pour les taux 10 ans sur la semaine) ou en Espagne ; ils sont restés, cependant, en hausse sur le reste de la zone (+21 pb en France). La prime de risque des obligations privées a de nouveau considérablement augmenté. Cette semaine, les enquêtes de confiance PMI⁽¹²⁾ de mars sont attendues en forte dégradation sur l'ensemble de la zone, à la fois dans le secteur manufacturier (-9,2 points à 40) et dans les services (-13,1 à 39,5). En Allemagne, les premières enquêtes publiées (IFO⁽¹³⁾ et ZEW⁽¹⁾) signalaient, sans surprise, une forte dégradation de la confiance, et le Gouvernement a annoncé des mesures budgétaires équivalentes à environ 3 % du PIB sans compter les mesures de soutien au crédit des entreprises.

⁽¹²⁾ Purchasing managers index

⁽¹³⁾ Indices du climat des affaires

France : vers un recul du PIB en 2020 ?

Le Gouvernement a communiqué une nouvelle prévision de croissance pour 2020 prenant en compte les conséquences de l'épidémie de covid-19 : le PIB reculerait de 1 % en moyenne annuelle en 2020, soit plus de deux points en dessous de la prévision initiale. Il a annoncé des mesures budgétaires équivalentes à 2 % du PIB. L'impact total de cette crise et des politiques de soutien reste difficile à estimer du fait de l'incertitude sur sa durée et de l'absence d'indicateurs disponibles. Cette semaine, les premières enquêtes de confiance pour le mois de mars seront publiées : le PMI manufacturier perdrait 8,8 points et le PMI service chuterait de 11,5 points, tous deux tombant à 41.

Évolution des marchés financiers

Eonia : taux de référence
 du marché interbancaire
 de la zone euro
 TEC 10 ans : taux
 à échange constant
 SWAP 10 ans : contrat
 d'échange de taux d'intérêt
 Pb : point de base

	Niveau	Variations	
	20-mars	Sur une semaine	En 2020
Eonia	-0,44 %	2 pb	1 pb
Taux 3 mois	-0,37 %	6 pb	9 pb
TEC 10 ans	0,17 %	21 pb	8 pb
Swap 10 ans	0,07 %	16 pb	-14 pb
Cac 40	4 049	-1,7 %	-32,3 %
Euro-dollar	1,069	-3,1 %	0,0 %

Lettre éco

Dans le cadre de son partenariat avec Le Cercle de l'Épargne, AG2R LA MONDIALE vous adresse la Lettre Éco, l'hebdo réalisé par l'économiste Philippe Crevel et Sarah Le Gouez, Secrétaire générale.

Vous trouverez ci-après le lien vers les numéros datés du 14 et du 21 mars :

[Numéro du 14 mars](#)

[Numéro du 21 mars](#)

RETRAITE

Suspension du processus de réforme des retraites



Lors de son allocution du 16 mars, Emmanuel Macron, Président de la République, a annoncé la suspension de toutes les réformes en cours (réforme des retraites y compris). « *Parce que nous sommes en guerre, toute l'action du Gouvernement et du Parlement doit être désormais tournée vers le combat contre l'épidémie. De jour comme de nuit, rien ne doit nous en divertir. C'est pourquoi j'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites* », a souligné le Chef de l'État.

Covid-19 : continuité d'activité de la retraite complémentaire



L'Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale assurent la continuité d'activité de la retraite complémentaire et adaptent leurs services aux circonstances, et cela, tout en

appliquant les mesures de précaution contre la propagation du coronavirus. « *Les collaborateurs se mobilisent pour accompagner les assurés et traiter leurs demandes dans les meilleurs délais* », a indiqué François-Xavier Selleret, Directeur général de l'Agirc-Arrco. Les assurés sont invités à privilégier les services en ligne. L'accueil téléphonique est en cours d'aménagement pour permettre aux équipes de conseillers de continuer leur activité à distance. Cette situation exceptionnelle n'a pas eu d'impact sur la date de paiement des retraites. L'Agirc-Arrco, conformément aux dispositions prises par le Gouvernement, propose également aux entreprises de faciliter le paiement de leurs cotisations sociales.

Les pensions des retraités en faible hausse en 2019

⁽¹⁴⁾ Caisse nationale
d'assurance vieillesse



Selon les derniers chiffres de la Cnav⁽¹⁴⁾, à la fin 2019, la Caisse recensait 14,54 millions de pensionnés, dont 8,11 millions de femmes et 6,43 millions d'hommes. Le nombre de bénéficiaires a ainsi augmenté de 1,3 % en un an, contre 1,5 % sur l'année 2018. En ce qui concerne les sommes dépensées, le régime général a distribué 121 Md€, soit 2,5 % de plus qu'en 2018. La pension moyenne a, quant à elle, progressé de 1,1 % à 694 €. Pour les 5,51 millions de Français qui ont effectué toute leur carrière au régime général, ce montant s'élevait à 1 099 €, soit 8 € de plus en un an. La pension moyenne des femmes (1 016 €) reste inférieure de 13 % à celle des hommes (1 175 €). La quasi-totalité des retraités touchent au moins une autre pension de base ou complémentaire, selon les différents métiers exercés durant leur carrière.

Retrouvez l'intégralité de l'étude de la Cnav en [suivant ce lien](#).

SANTÉ

Renouvellement exceptionnel des prescriptions de traitement de maladie chronique



Suite à la publication d'un arrêté du 14 mars, les pharmaciens d'officine ont la possibilité de renouveler une ordonnance expirée afin de faire face aux difficultés que peuvent rencontrer certains patients chroniques pour l'accès à leurs médecins traitants. Deux conditions sont néanmoins nécessaires : l'ordonnance échue doit être renouvelable, et les médicaments stupéfiants et assimilés sont exclus de ce dispositif. Par ailleurs, les syndicats représentatifs de la profession ont soulevé plusieurs problématiques : le sort de certains psychotropes, non renouvelables par nature et dont la prescription est limitée

à 28 jours, ainsi que la quantité à renouveler. Sur ce dernier aspect, les instances représentatives préconisent de limiter la délivrance de traitement au mois, afin d'éviter le stockage.

Un premier bilan encourageant sur la lisibilité des garanties de complémentaires santé

⁽¹⁵⁾ Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie



Un an après le début de l'engagement visant à améliorer la lisibilité des garanties de complémentaires santé, l'Unocam⁽¹⁵⁾ a publié les résultats d'une enquête portant sur la mise en œuvre effective des engagements pris au bénéfice des assurés. On retient de cette analyse :

- une forte implication des organismes complémentaires dans la démarche dès 2020 (réponses concernant 51 millions de personnes protégées) ;
- une harmonisation des libellés des principaux postes de garanties par une très grande majorité d'organismes (92 % des personnes protégées) ;
- la diffusion bien engagée des 15 exemples communs de remboursement en euros pour les actes les plus fréquents (70 % des personnes protégées).

Une nouvelle enquête sera conduite fin 2020 pour une publication des résultats au premier trimestre 2021. Au-delà des engagements pris, l'Unocam prépare de nouveaux outils pédagogiques destinés aux assurés, pour bien comprendre et bien choisir sa complémentaire santé.

⁽¹⁶⁾ Loi d'accélération et de simplification de l'action publique

Amendement au projet de loi d'Asap⁽¹⁶⁾



Le 5 mars, le Sénat a adopté un amendement au projet de loi Asap, annulant les mesures d'assouplissement des règles qui encadrent la vente de médicaments sur Internet. Ainsi, la création de plates-formes de vente en ligne, l'ouverture de locaux déportés et les modifications

⁽¹⁷⁾ Fédération des syndicats pharmaceutiques de France

des modalités de calcul du seuil de l'adjoint qui supprimeraient du chiffre d'affaires certaines catégories de produits, ont été abandonnées. La FSPS⁽¹⁷⁾ a salué cette décision en indiquant que « *la profession unie a gagné* ». La Fédération estime que le dispositif proposé apporte les garanties nécessaires à la réalisation d'une activité de commerce électronique respectueuse des principes de dispensation des médicaments, tout en protégeant les officines de proximité.

ÉPARGNE

⁽¹⁸⁾ Autorité des marchés financiers

⁽¹⁹⁾ Sociétés civiles de placement immobilier

⁽²⁰⁾ Institut de l'épargne immobilière et foncière

Mise en garde de l'AMF⁽¹⁸⁾ au sujet des SCPI⁽¹⁹⁾



Les SCPI constituent un vecteur d'investissement de plus en plus plébiscité par les Français. En

effet selon l'IEIF⁽²⁰⁾, ces supports représentent à l'heure actuelle une capitalisation de 64 Md€, soit près de 50 Md€ de plus qu'en 2009 (18,9 Md€). En 2018, la rentabilité des SCPI était estimée à 4,35 %. Cette évolution attise la convoitise d'escrocs, entraînant une recrudescence d'arnaques sur internet visant les particuliers. « *Dans un premier temps, on vous appâte en vous faisant remplir un formulaire, puis vous êtes rappelés. Le téléphone est un outil de manipulation majeur* », selon Claire Castanet, Directrice des relations avec les épargnants à l'AMF. En effet, les particuliers appâtés par des rendements élevés n'hésitent pas à investir des sommes importantes qu'ils ne reverront jamais. Afin d'éviter les arnaques, l'AMF invite les particuliers à vérifier les informations relatives aux sociétés émettrices de ces produits d'épargne via le Regafi⁽²¹⁾ ou l'Orias⁽²²⁾. L'AMF propose également une application intitulée AMF Protect Epargne, ainsi qu'un site internet, où les particuliers peuvent trouver une liste des acteurs non autorisés, mise à jour régulièrement.

⁽²¹⁾ Registre des agents financiers

⁽²²⁾ Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

[Plus de détails sur le site AMF Protect de l'AMF en suivant ce lien.](#)

À NOTER

Promulgation de la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19



Le 22 mars, le Parlement a adopté la Loi d'urgence n°2020-290 pour faire face à l'épidémie de covid-19. Le texte avait été présenté en Conseil des ministres le 18 mars, voté en première lecture par le Sénat avec modifications le 19 mars et adopté par l'Assemblée nationale le 21 mars en première lecture (avec modifications). Le texte comprend notamment :

- le report du second tour des élections municipales au plus tard au mois de juin 2020 ;
- l'instauration d'un dispositif d'état d'urgence sanitaire qui limite notamment la liberté d'aller et de venir ;
- l'autorisation donnée au Gouvernement de prendre par ordonnances des mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie : soutien à la trésorerie des entreprises, report ou étalement du paiement des loyers, possibilité sous réserve d'un accord de branche ou d'entreprise

d'imposer une semaine de congés payés, dérogation sur la durée du travail, etc.

- l'adaptation en matière d'ouverture ou de prolongation des prestations sociales versées aux personnes en situation de handicap, pauvreté et aux personnes âgées.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

(23) Centre technique des institutions de prévoyance

Communication du Ctip⁽²³⁾



Le 22 mars, le Ctip a publié un communiqué de presse pour assurer du plein engagement des institutions de prévoyance aux côtés des entreprises et des salariés en cette période de crise sanitaire. Djamel Souami, Président du Ctip, rappelle que « *face à l'ampleur de la crise que nous traversons, l'objectif du Ctip et de ses adhérents est d'appuyer l'action des pouvoirs publics dans le but de préserver ce bien précieux qu'est la santé.* »

Retrouvez le communiqué de presse en [suivant ce lien](#).

Les mesures exceptionnelles prises par les assureurs



Le 23 mars, la FFA annonçait par communiqué de presse les mesures exceptionnelles prises par les assureurs pour protéger les personnes et les entreprises les plus impactées par le virus covid-19. Dans le cadre de l'annonce de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Les membres de la FFA s'engagent à contribuer à hauteur de 200 M€ au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants. Ils s'engagent également à différer le paiement des loyers pour les PME⁽²⁴⁾ et TPE appartenant à un des secteurs d'activité interrompue en application de l'arrêté du 15 mars 2020. Les indemnités journalières des personnes fragiles placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue par la Sécurité sociale seront prises en charge les assureurs. « *Il est de notre devoir de nous inscrire dans ce mouvement d'union nationale pour sortir ensemble au plus vite de cette crise* », a déclaré Florence Lustman, Présidente de la FFA.

Retrouvez le communiqué de presse en [suivant ce lien](#).

La fécondité la plus élevée d'Europe

(25) Institut national d'études démographiques



Selon Gilles Pison, Chercheur associé à l'Ined⁽²⁵⁾ l'indicateur de fécondité est resté stable en France entre 2018 et 2019, après avoir baissé de 2,02 enfants par femme en 2010 à 1,84 en 2018. Dans la revue *Population et Sociétés* de l'Ined, le chercheur met en

avant l'originalité de la situation française en Europe et dans le monde. Ainsi aux États-Unis, l'indicateur de fécondité atteignait 2,12 enfants par femme au début de la crise de 2007, et il a reculé à 1,73 enfant en 2018 (soit une baisse de 23 %). Au Royaume-Uni, il a reculé de 1,96 en 2008 à 1,68 en 2018 (soit une baisse de 17 %). La France a également connu une baisse (moins 8 % entre 2008 et 2018). Malgré la diminution récente, la France reste le pays d'Europe où la fécondité est la plus élevée en 2018.

Retrouvez la publication complète de l'Ined en [suivant ce lien](#).

4,7 % du PIB en 2017 consacrés aux enfants au titre de la politique familiale

⁽²⁶⁾ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques



Dans une publication récente de la Drees⁽²⁶⁾, l'Institution analyse les dépenses sociales et fiscales affectées à la protection de l'enfance en France. Le montant des sommes engagées sont évaluées entre 63 et 107 Md€ en 2017, soit entre 2,7 % et 4,7 % du PIB. Elles représentent ainsi entre 3 700 € et 5 000 € par an par enfant de moins de 21 ans. L'étude cantonne son analyse autour de deux axes :

- les prestations qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas d'enfant (allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, etc.) qui augmentent en moyenne de 1,2 % par an en valeur. Cette évolution masque un fort ralentissement des dépenses en 2014 et en 2015 ;
- les dispositifs sociaux-fiscaux, plus larges, de la politique familiale (quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu, droits familiaux de retraite, etc.) progressent plus lentement, avec 0,7 % en moyenne.

Plus de détails sur le site de la Drees en [suivant ce lien](#).

ACTUS GROUPE

Création de la marque AG2R ARPEGE



devient



Arpege Prévoyance, institution de prévoyance membre d'AG2R LA MONDIALE et acteur majeur de la protection sociale dans la région Grand Est, présidée par Francis Rebert, distribue désormais ses solutions d'assurance et ses services sous la marque AG2R ARPEGE. « Cette évolution confirme les spécificités et l'ancrage régional d'Arpege Prévoyance au sein d'AG2R LA MONDIALE. La marque AG2R ARPEGE témoigne également de la coopération et de la cohésion renforcée entre les différents métiers et structures régionales de l'institution de prévoyance et du Groupe, afin d'associer nos savoir-faire et nos expertises

dans l'intérêt de nos assurés et de nos entreprises clientes », souligne Antonio de Oliveira, Directeur d'Arpege Prévoyance.

Annulation de la Transat AG2R LA MONDIALE



Dans le contexte exceptionnel lié au coronavirus, OC Sport Pen Duick et AG2R LA MONDIALE ont pris la décision de ne pas maintenir l'organisation de la Transat AG2R LA MONDIALE aux dates prévues. La course devait s'élancer le 19 avril avec une installation du village, départ à Concarneau le 31 mars. L'ensemble des acteurs de l'événement et tous les skippers sont « solidaires des Français », et particulièrement des personnels soignants qui luttent actuellement sans relâche contre cette pandémie.

*Source :
Direction
du pilotage
de la performance
de la Direction
de la retraite complémentaire

PERFORMANCE GROUPE*

Placements financiers des ménages

Les flux de collecte nette (versements déduits des retraits) des ménages dans des placements hors titres sont en hausse sur 2019, atteignant 85,6 Md€ contre 72,6 Md€ en 2018. Ce flux de placements reste élevé. Il est soutenu par la progression de l'épargne financière.

Dans un environnement de taux bas voire négatifs, ainsi qu'une mise en place du prélèvement à la source et les premiers effets de la Loi Pacte, les dépôts à vue continuent de capter une part significative de la collecte nette des ménages et atteignent 36,2 Md€, en hausse de +3,2 Md€.

Après une très forte progression en 2017 et une légère croissance en 2018, l'épargne de court terme progresse fortement en 2019 (+6,7 Md€), atteignant 26,7 Md€. Cette évolution s'explique par la hausse des Livrets A et Bleus alors même que leur taux n'a pas été revu à la hausse (stable à 0,75 % mais passé à 0,5 % depuis le 1^{er} février 2020). La collecte nette sur ces livrets demeure forte à 12,1 Md€, la collecte sur les livrets soumis à l'impôt affiche également une forte progression (+4,3 Md€ pour atteindre 16,4 Md€) servant certainement de comptes d'attente pour les épargnants à la vue des instabilités des marchés et de la législation.

La collecte nette en épargne contractuelle est quasi stable, affichant toujours une décollecte suite aux différentes modifications de rémunérations les années précédentes (-3,2 Md€).

Enfin, les flux d'assurance vie collectés continuent de progresser par rapport à 2018 (qui elle-même était en progression de +15,2 Md€) avec une évolution de +3,5 M€ et conserve ainsi leur deuxième place dans les choix de placements des ménages. Contrairement à l'année dernière, cette évolution est due aux supports en euros +5,9 Md€. Les supports unités de compte

connaissent une collecte nette en léger recul (-1,5 Md€), mais restent la plus grande part de la collecte nette, avec 19,8 Md€ (soit 7,6 %). Cette collecte est tirée par les contrats individuels, qui représente 71 % de la collecte nette (+5 % de collecte nette vs 2018) et dans une moindre mesure, des contrats collectifs qui sont toutefois en forte progression de +92 %, pour atteindre 7,4 Md€ avec les premiers effets de la Loi Pacte.

Collecte nette des ménages en Md€	2017	2018	2019	Var 2019- 2018
Dépôts à vue	34,7	33,1	36,2	+3,1
Epargne de court terme	12,5	19,9	26,7	+6,7
<i>dont Livrets A et bleus</i>	6,5	8,6	12,1	+3,4
<i>dont Autres livrets défiscalisés</i>	0,3	0,9	-0,8	-1,6
<i>dont CEL</i>	0,0	-0,2	0,2	+0,4
<i>dont Livrets soumis à l'impôt</i>	9,9	12,1	16,4	+4,3
<i>dont Dépôts à termes</i>	-4,3	-1,5	-1,3	+0,2
Epargne contractuelle	2,1	-2,9	-3,2	-0,3
<i>dont PEL</i>	4,0	-1,0	-1,3	-0,3
<i>dont Pep bancaires</i>	-1,9	-1,9	-1,9	+0,0
Assurance vie	7,2	22,4	25,9	+3,5
Total (hors Titres)	56,5	72,6	85,6	+13,0

source : FFA, Cahiers de l'épargne, Banque de France

L'assurance vie en France

En 2019, les cotisations d'assurance vie ont progressé de +3,5 % à 145 Md€ dont +0,9 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et +27,3 % pour les contrats collectifs. Les mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat ainsi que le recul de l'inflation ont contribué à une hausse globale de l'épargne. La part des UC dans le chiffre d'affaires est en légère baisse, le taux d'UC passant de 27,8 % à fin 2018 à 27,4 % à fin 2019 (28,5 %, point le plus haut atteint en 2017). À noter qu'en termes de collecte UC, le mois de décembre constitue un record historique avec 40,8 % du chiffre d'affaires. L'annonce de baisses de rémunérations sur les supports euros, ainsi que la forte hausse du CAC 40 de 26,4 % sur 2019 explique en partie cet intérêt pour les supports UC.

Le taux de prestations annualisé continue de baisser, passant de 7,2 % en 2018 (7,4 % sur le premier semestre 2018), à 7,0 % à fin 2019. Il reste en dessous de sa moyenne de long terme.

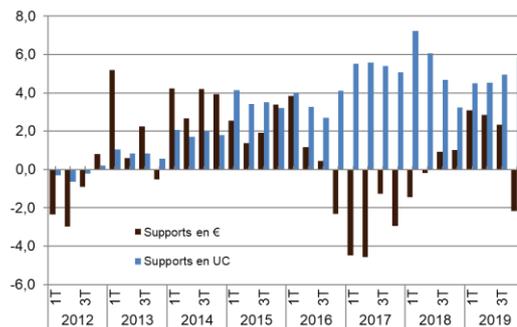
La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à 25,9 Md€, dont +5,9 Md€ sur les supports en euros et +19,8 Md€ sur les supports en UC. Outre ces mouvements sur la collecte nette, on notera que les Français ont massivement arbitré leurs contrats, basculant 13,6 Md€ des supports UC vers les supports euros, poursuivant et amplifiant ainsi le mouvement enclenché au second semestre 2018 (2,6 Md€ des UC vers les supports euros sur les trois derniers trimestres 2018).

Au bénéfice d'une collecte nette positive ainsi que de la hausse des marchés boursiers, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance

vie ont progressé de +5,8 % (+3,0 % pour les supports euros et +16,6 % pour les supports en unités de compte) pour s'établir à 1 734,1 Md€ à fin 2019. Cette évolution sur un an provient pour +1,6 point de la collecte nette positive, pour +1,6 point de la rémunération des contrats en euros et pour +2,6 points de la revalorisation des supports UC.

Le poids des supports UC dans ces provisions a ainsi augmenté, passant de 20,8 % à fin 2018 à 22,9 % à fin 2019.

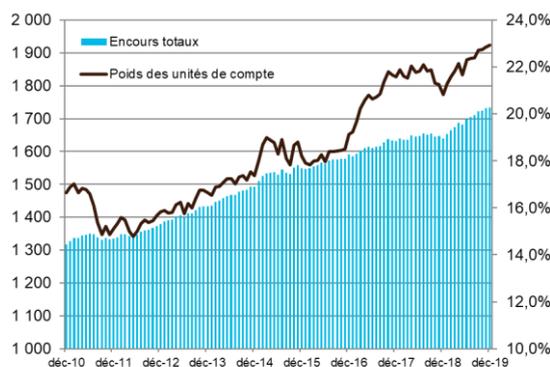
Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)



Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports, en Md€)



Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en UC



Nominations

(27) École nationale de l'administration

(28) Groupement des entreprises mutuelles d'assurance

(29) Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance

(30) Force ouvrière

(31) Conseil d'orientation des retraites

(32) Fonds de solidarité vieillesse

(33) Commission des accords de retraite et de prévoyance

(34) Conseil économique social et environnemental



Arnaud Chneiweiss, ancien Co-délégué général de la FFA, a été nommé Médiateur de l'assurance. Il succède à Philippe Baillot. Diplômé de l'Ena⁽²⁷⁾, il a débuté sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances avant de rejoindre le secteur de l'assurance en tant que Secrétaire général et Directeur juridique de Scor. Il occupera ensuite les fonctions de Directeur de la stratégie et des participations et sera membre du comité exécutif de Scor Vie. En 2006, il est nommé Directeur général adjoint de Matmut et en 2014 Secrétaire général du Gema⁽²⁸⁾.



Philippe Pihet, Vice-Président de l'Ocirp⁽²⁹⁾ et Président d'honneur de l'Arrco, a été désigné au Conseil d'administration d'AG2R Prévoyance et aux Conseil d'administration et Bureau de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, en succession de Rose Boutaric qui conserve ses autres mandats. Secrétaire confédéral de FO⁽³⁰⁾ chargé de la retraite et de la prévoyance, il est également membre du Haut Conseil du financement de la protection sociale, du Cor⁽³¹⁾, du FSV⁽³²⁾ et de la Comarep⁽³³⁾. Philippe Pihet est également membre du Cése⁽³⁴⁾ au titre de la vie économique et du dialogue social.

Lors de la réunion du Conseil exécutif de la FFA le 23 mars, Florence Lustman, Présidente, a communiqué deux mouvements au sein de la Fédération.

(35) Institut d'études politiques

(36) Fédération française des sociétés d'assurance

(37) Association internationale du droit de l'assurance

(38) Fonds de garantie contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes



Philippe Poiget, Président de l'Orias et Co-délégué général de la FFA, est désormais le Délégué général de la Fédération, à la suite du départ d'Arnaud Chneiweiss. Diplômé en droit et en politique (IEP⁽³⁵⁾), il a été Directeur des affaires juridiques, fiscales et de la concurrence de la FFSA⁽³⁶⁾ jusqu'en 2016. Depuis cette date, Philippe Poiget était Co-délégué général et Directeur du pôle juridique, fiscal et de la consommation de la FFA. Il est également Vice-président de l'Aida⁽³⁷⁾ et membre du directoire du FGAP⁽³⁸⁾.



Pierre François, Directeur général de Swiss Life Prévoyance et Santé et Président du Comité santé de la Commission des assurances de personnes de la FFA, a été désigné par Florence Lustman comme Correspondant du Ctip pour la FFA, mettant en avant l'importance croissante de la prévoyance santé au sein de la Fédération.

André Renaudin et Philippe Dabat contribuent largement aux travaux de la FFA et du Ctip et à leur pilotage.

Distinction



Christian Gollier, Directeur général de Toulouse School of Economics, est le lauréat du 33^e Prix Turgot. Remis par le think tank Le Cercle Turgot, il récompense le meilleur livre d'économie financière. L'édition 2019 a donc distingué l'ouvrage de Christian Gollier : *Le climat après la fin du mois*.

(39) Objectifs de développement durable

ODD⁽³⁹⁾ : les 17 objectifs des Nations Unies



3• Bonne santé et bien-être

L'objectif 3 fixé par le Global Compact est de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

De nombreuses régions sont actuellement confrontées à de graves risques pour la santé, avec notamment des taux élevés de mortalité maternelle et néonatale, la propagation de maladies infectieuses et de maladies non transmissibles et une mauvaise santé reproductive. De nombreux efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer complètement un large éventail de maladies et résoudre de nombreux problèmes de santé persistants et émergents. En mettant l'accent sur un financement plus efficace des systèmes de santé, l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, un meilleur accès aux professionnels de santé et davantage de conseils sur les moyens de réduire la pollution ambiante, des progrès significatifs peuvent être réalisés pour sauver des vies.

Pour atteindre l'ambition de bonne santé et de bien-être, les objectifs du Global Compact sont :

- d'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
- d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de cinq ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;
- d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;
- d'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;
- renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;
- d'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route ;
- d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;
- faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;
- d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;
- renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;
- appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC⁽⁴⁰⁾ et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments ;
- accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;
- renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en

⁽⁴⁰⁾ Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Pour rappel, le Global Compact est un mouvement international d'entreprises (13 000) engagées pour le respect des dix principes du Pacte mondial et des 17 ODD.

L'engagement d'AG2R LA MONDIALE correspondant à ce troisième objectif est matérialisé par les aides individuelles et collectives, la prévention santé, la qualité de vie au travail, les risques psychosociaux, la qualité de service et le digital.

Découvrez le quatrième ODD dans le prochain numéro de *1000 News*.

* Beaucoup d'événements ont été annulés ou reportés

Agenda*

12-14 mai : Assemblées générales AG2R LA MONDIALE.

25 mai : Assemblée générale de Global Compact France.

16 juin : Séminaire des membres d'honneur de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, au cours duquel Robert Ophèle, Président de l'AMF, interviendra. Auditorium boulevard Malesherbes, de 9h30 à 12h30.

⁽⁴¹⁾ Association des assureurs mutualistes

22-23 juin : Assemblée générale de l'AAM⁽⁴¹⁾.

⁽⁴²⁾ Comité paritaire d'approbation des comptes

26 juin : CPAC⁽⁴²⁾ AG2R Agirc-Arrco.

21 octobre : Cadrage budgétaire.

26 novembre : Convention des délégués des sociétaires de La Mondiale.

8-9 décembre : Marathon budgétaire.

Crédits photos : tous droits réservés/Alexis Courcoux

Éditeur : AG2R LA MONDIALE – 14-16 bd Malesherbes – 75379 Paris Cedex 08/www.ag2rlamondiale.fr

Directeur de la publication : André Renaudin/Rédacteur en chef : Béatrice Willems/Rédaction : Direction de la communication – Direction de la recherche – Département de veille informative et documentaire
